Compte rendu – Réforme du recrutement et formation des TSMA

22/10/2025

Le 22 octobre, l'Elan Commun a participé à un groupe de travail consacré à l'avenir du corps des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture (TSMA). Ce temps d'échange, réunissant la direction, l'INFOMA et les organisations syndicales, marque le lancement d'une réflexion globale sur le devenir des métiers, du recrutement à la formation.

La direction a rappelé que cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux de GPEEC et de la mission prospective. L'objectif affiché est d'adapter le recrutement aux besoins du ministère et de renforcer l'attractivité d'un corps en perte de vitesse, marqué par une pyramide des âges déséquilibrée et une érosion des compétences (à ce rythme 587 agents pourraient manquer à l'exercice des missions d'ici 2028).

Actualités et mesures annoncées

Pour le concours 2026, l'administration prévoit l'ouverture des concours TSMA T1 et TSMA T2, avec 10 sites de Concours Nationaux à Affectation Locale (CNAL), notamment en abattoir. Les lauréats pourront exprimer leurs vœux géographiques dès l'inscription, ce qui est positif, mais l'Elan Commun insiste sur la nécessité d'un véritable accompagnement RH pour que cette mesure soit efficace.

Concernant reconnaissance de la catégorie active, le dossier reste en analyse à la DGAFP. L'Elan Commun a rappelé son attachement à cette reconnaissance, essentielle pour l'attractivité et la justice sociale. Le dossier a été déposé le mai 2025 et la réponse était attendu en septembre 2025. L'administration n'a pas été en capacité de répondre clairement sur l'état du dossier.

Alertes et préoccupations

L'Elan Commun a pointé plusieurs dysfonctionnements persistants :

- Le CNAL, destiné à attirer des candidats externes, aboutit surtout à titulariser des contractuels déjà en poste, transformant de fait le concours externe en concours interne déguisé.
- Des freins financiers et logistiques découragent les candidats : déplacements à plusieurs centaines de kilomètres pour les épreuves, frais non remboursés, refus de prise en charge pour les internes.
- Les formations sont régulièrement bloquées pour raisons budgétaires au niveau du BOP 354, et aucun parcours obligatoire n'existe pour les agents changeant de spécialité, fragilisant les équipes et mettant en danger la continuité du service public.

Face aux difficultés de recrutement et à la précarité au sein du ministère de l'Agriculture, l'**Elan Commun** revendique une titularisation massive comme la « loi Sapin de 2001 », qui permettait la titularisation sur place des agents ayant au moins trois ans de service sur huit ans. De plus ceci permettrait aux agents de bénéficier également d'un plan de formation initial.

Calendrier et perspectives

L'administration va mettre en place une consultation qui regroupera la voix des agents, des directions et des RH, afin d'augmenter l'attractivité des postes au sein du MAASA.

Le calendrier prévisionnel a été fixé comme suit :

- Début 2026 : Tenue des trois séquences préparatoires.

- Mars 2026 : Organisation du séminaire en présentiel.

- Mai 2026 : Présentation de la stratégie finalisée.

- Septembre 2026 : Mise en œuvre des premières mesures pour les concours 2027.

L'Elan Commun revendique :

- Une revalorisation réelle des carrières et des rémunérations ;
- Un accès équitable à la formation et à la mobilité ;
- Une reconnaissance des conditions de travail sur le terrain, **notamment par la reconnaissance de la catégorie active** ;
- Un dialogue social exigeant et respectueux.

Parce que l'avenir du corps des techniciens supérieurs est aussi l'avenir du service public agricole, l'Elan Commun restera mobilisée pour défendre vos droits et vos missions.

unies&engagées pour le service public et ses agent·e·s pour la transformation sociale et environnementale